

Stage obligatoire de Seconde – Année scolaire 2026-2027

Dates du stage

Le stage obligatoire de Seconde se déroulera **du 14 au 25 juin 2027 inclus**.

Ce stage a pour objectif de permettre à chaque lycéen :

- d'approfondir sa découverte des métiers grâce à une immersion dans le monde professionnel ;
- de mieux construire son projet d'orientation, qu'il soit scolaire ou professionnel.

Où réaliser son stage ?

Le stage peut être effectué dans différents types de structures : une entreprise, une association, une administration, une collectivité territoriale.

À titre exceptionnel, le stage peut être réalisé dans **deux structures différentes**, avec une semaine dans chacune, afin de diversifier les découvertes professionnelles.

Les conditions à respecter

Plusieurs règles sont à respecter pour que le stage soit conforme à la réglementation :

- une **convention de stage tripartite** doit être signée entre l'élève, l'établissement scolaire et la structure d'accueil ;
- le stage est une **séquence d'observation** : il ne donne lieu à **aucune rémunération ni gratification** ;
- la convention utilisée doit être celle de l'établissement

Comment trouver un stage ?

Plusieurs plateformes proposent des offres de stage spécialement destinées aux élèves de Seconde :

1élève1stage	Myfuture	JobIRL	Troc ton stage
--------------	----------	--------	----------------

Pour accéder aux offres et déposer une candidature, une inscription sur ces plateformes est nécessaire.

En complément, il est vivement conseillé de solliciter son entourage : famille, amis, connaissances, clubs sportifs ou culturels, associations, collectivités territoriales.

Le réseau personnel reste souvent le moyen le plus efficace pour trouver un stage correspondant à ses centres d'intérêt. **Il est fortement recommandé de commencer les recherches de stage dès le début de l'année scolaire afin de multiplier les opportunités.**

Mode opératoire au lycée :

- **Demander** le document de **pré-accord** au professeur principal.
- **Faire compléter et signer** le pré-accord par la structure d'accueil.
- **Remettre** le pré-accord au professeur principal ou **l'envoyer par courriel** à anaellecoraboeuf@talensac.com.
- **Recevoir** la convention de stage définitive. Celle-ci sera remise par le professeur principal en **trois exemplaires** ou envoyée par courriel.
- **Faire signer** les trois exemplaires de la convention par toutes les parties concernées : l'élève, les responsables légaux, le représentant de la structure d'accueil et le tuteur de stage.
- **Conserver** un exemplaire pour la structure d'accueil, un exemplaire pour l'élève, puis **remettre** le troisième exemplaire signé au professeur principal ou **l'envoyer par courriel** à anaellecoraboeuf@talensac.com

PRE-ACCORD DE CONVENTION DE STAGE (LGT)

Ce document sera suivi d'une convention complétée par les renseignements ci-dessous

Entre...

Et...

NOM:..... PRENOM:..... Elève en classe de:..... Au Lycée Talensac 18 rue Talensac BP10225 44002 NANTES Cedex 1 Tel:0251729510 Fax:0240476563 contact@talensac.com Professeur principal: 	L'entreprise: Adresse:..... Tel:..... Représentée par: Fonction: Le Tuteur ou Responsable de stage dans l'entreprise sera M./Mme: Email:.....
---	--

HORAIRES:

Lundi	de	h	à	h	&	de	h	à	h
Mardi	de	h	à	h	&	de	h	à	h
Mercredi	de	h	à	h	&	de	h	à	h
Jeudi	de	h	à	h	&	de	h	à	h
Vendredi	de	h	à	h	&	de	h	à	h

Soit un total de h/ semaine.

Rappel réglementaire

- **Période possible:** 1^{ère} semaine des vacances scolaires (sauf vacances de Noël), semaine de séjour scolaire, fin d'année scolaire jusqu'au 13 Juillet
- **Jour de la semaine:** du lundi au vendredi
- **Horaire journalier:**
 - Début de l'activité après 6h et arrêt de l'activité avant 20h
 - Pause d'au moins 30 minutes obligatoire toutes les 4h.
 - 7h de travail maximum par jour
- **Horaire hebdomadaire:**
 - Pour les moins de 15 ans: 30h max

Ce stage se déroulera **du**.....**au**.....

Date&Signature du tuteur:

A remettre au professeur principal ou à envoyer à anaellecoraboeuf@talensac.com